



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2016**

Date de Convocation : *L'an deux mille seize, le onze avril, à 19 heures,*
5/04/2016

Date d'affichage
18/04/2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Melle Gourbeault, M. Pascal, M. Valent-Falandry, Mme Desry, M. Faucomprez, Mme Foy, M. De Jong.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme Bouvard (P/M. Manchet), Mme Chazal-Mathieu (P/M. Hatot).

ABSENTS EXCUSES : *Monsieur le Maire* a été informé par courriel de l'absence des élus de l'opposition : M. Stéri, Mme Tievant, M. Deshayes, Mme Verrier, Mme Herrmann.

ABSENTE : Mlle Larangeira.

Mademoiselle PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7/03/2016 : aucune remarque n'est formulée, celui-ci est donc adopté A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Vote du Budget Primitif 2016

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif de la Ville pour l'année 2016 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres d'opérations d'équipement)

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOpte** le budget primitif de la Ville pour 2016 comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
002 solde d'exécution reporté		309 892,43
Crédits	6 453 517,95	6 143 625,52
Total section fonctionnement	6 453 517,95	6 453 517,95
<i>Section d'investissement</i>		
001 solde d'exécution reporté	413 860,91	
Restes à réaliser	489 744,52	160 764,00
Besoin de financement 1068		742 841,43
Crédits (y compris opérations d'équipements)	1 424 781,00	1 424 781,00
Total section d'investissement	2 328 386,43	2 328 386,43
TOTAL GENERAL	8 781 904,38	8 781 904,38

2) Vote du taux des taxes d'impositions locales

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 présenté le 7 mars 2016, il est proposé, au vu des bases inscrites dans l'état 1259, de reconduire les taux votés en 2015 pour l'année 2016 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	2015	2016
Habitation	21,77	21,77
Foncière (bâti)	18,50	18,50
Foncière (non bâti)	59,24	59,24
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,83	22,83

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTÉ** les taux des 4 taxes pour l'année 2016.

3) Attribution des subventions aux associations

Il est procédé à la répartition des crédits de l'article budgétaire 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2016 (annexe n°1).

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTÉ** la répartition des subventions de fonctionnement 2016.

4) Tarifs des séjours printemps et été 2016 aux Accueils de loisirs et club ados

- Mini séjour multi-sports du 27 au 29 avril 2016 pour les enfants de 8 à 10 ans.
Prix par enfant : de 56 € à 79 € suivant le quotient familial comprenant l'encadrement, les repas et activités (initiation escalade, golf, tir à l'arc, accrobranche, sport aquatique) : séjour complet 20 enfants.
- Les Arts du cirque du 18 au 22 avril 2016 pour les enfants de maternelle de 3 à 6 ans à Cergy.
Activités tous les matins. Prix de journée au centre de loisirs + 1 forfait de 20 € pour la semaine. : séjour complet – 12 enfants.
- Proposition d'un séjour à Courseulles S/Mer du 9 au 16/07/2016 pour 12 ados et 12 élémentaires en Normandie à 20 km de Caen. Séjour au bord de la mer pour un montant de 261 euros sachant que les parents payent la moitié, l'autre moitié étant prise en charge par la ville.

- Proposition d'un séjour à Mandres : ferme pédagogique dans le Val de Marne du 25 au 29/07/2016 pour 12 élémentaires et 4 maternelles.
Thème : environnement et ferme. Ateliers jardinage et pain biologique.
Séjour d'un montant de 161 euros par enfant dont la moitié est pris en charge par la ville.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A L'UNANIMITE,

⇒ **ACCEPTE** les tarifs des séjours 2016.

5) Tarifs des manifestations culturelles

a) cinéma documentaire

La commission des affaires culturelles réunie le 29 mars 2016 a proposé le tarif de 5 euros par adulte la séance cinéma du 4/06/2016 « de Santiago à Ushuaïa » et gratuit pour les enfants.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ce tarif.

b) souper-causerie

La commission des affaires culturelles réunie le 29 mars 2016 a proposé le tarif de 25 euros pour le souper suivi d'un débat sur le tour du monde « Coureurs du monde » qui aura lieu le 8/10/2016.

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ce tarif.

6) Tarifs tickets plage de l'Isle-Adam

Il est proposé les tarifs suivants pour l'accès à la plage de l'Isle-Adam pour les Parminois :

	2015	2016
Achats auprès de la plage de l'Isle-Adam :		
Adultes	8,50 €	8,50 €
enfants	5,40 €	5,40 €
Vente aux parminoïis :		
Adultes	7 €	6,80 €
Enfants	4,90 €	4,30 €

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ces tarifs.

7) Demande de subvention de fonctionnement – aide aux projets de développement – salon du livre

Un des objectifs du salon est d'ouvrir à un public plus large l'accès à la lecture et de promouvoir les services de notre bibliothèque municipale. Plus largement, la volonté de faire vivre la langue française et donc l'écriture, ainsi que la promotion de l'édition régionale.

Lors de cette journée du 20 mars, le public a pu rencontrer plus de 50 auteurs (département, région et province et plusieurs éditeurs associatifs ou non en majorité valdoisiens, choisis afin de former des pôles d'intérêts diversifiés (littérature, histoire, jeunesse, polars, carnets de voyages, romans, poésie...).

Les stands qui formaient des îlots « ouverts » autour et à travers desquels le visiteur a pu circuler, le tout habillés par les œuvres visuelles des auteurs « pluriels ».

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux de 50 % d'une subvention sur un budget prévu de 3 040 €.

8) Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de certaines voiries, ainsi qu'à la réfection des trottoirs dans la ville de Parmain,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant la possibilité d'obtenir un fond de concours égal à 60 000.00 € par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget primitif 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

A L'UNANIMITE

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts d'un montant de 60 000.00 € euros.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux attribué,
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par la Communauté de communes.

9) Demande de subvention auprès du Département pour la rénovation des sanitaires de l'école Maurice Genevoix 1

Vu le projet de réfection des sanitaires de l'école MG1 maternelle et le remplacement des plafonniers dans les salles de classes et annexes par des plafonniers LED encastrables,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre du guide des aides départementales,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Cout de réalisation des travaux 32 150.00 € HT soit 38 580 € TTC

Subvention départementale à hauteur de 35 % du montant HT soit 11 252.50 €

Montant restant à la charge de la ville 27 327.50 € sur le montant TTC

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par le Département,

⇒ **SOLLICITE** auprès du Département la subvention à hauteur de 35 % du montant HT des travaux soit 11 252.50 €.

10) Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la rénovation des plafonniers de l'école Maurice Genevoix 1

Vu le projet d'amélioration de l'éclairage des salles de classes de l'école MG1 maternelle par le remplacement des plafonniers par des plafonniers encastrables nouvelle génération en LED,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût d'achat des plafonniers estimé à 7 965.00 HT soit 9 558.00 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les autres éléments de réfection des sanitaires ne sont pas éligibles,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Achat des plafonniers 7 965.00 € HT soit 9 558.00 € TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 3 186.00 €

Montant à la charge de la ville 6 372.00 €

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture (DETR),

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

11) Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre d'une étude de faisabilité

Vu le projet de création d'un cabinet médical et l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour la réalisation de logement sociaux au 7 bis Raymond Poincaré et 8 rue Guichard,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût des missions estimé à 48 000.00 € HT soit 57 600.00 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Création de la mission 48 000.00 € HT soit 57 600.00€ TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 19 200.00 €

Montant à la charge de la ville 38 400.00 €

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

⇒ **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture (DETR),

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

12) Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jacques Hunaut

Vu la nécessité de réaliser la rénovation de la piste d'athlétisme du stade JACQUES HUNAUT à usage du collège et des groupes scolaires de la ville,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût des travaux estimé à 61 214.77 € HT soit 73 457.73 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre équipements sportifs et loisirs,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Rénovation de la piste 61 214.77 € HT soit 73 457.73 € TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 24 485.90 €

Montant à la charge de la ville 48 971.83 €

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la Préfecture (DETR),

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

13) Demande de subvention auprès du Département, du Centre national du développement du sport, du Conseil régional et de la Ligue de football amateur pour la création d'un terrain synthétique et rénovation piste d'athlétisme

Considérant le projet le projet de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique ainsi que la rénovation de la piste d'athlétisme située sur le stade Jacques Hunaut allée des peupliers,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des sports en date du 1^{er} février 2016,

Considérant le montant prévisionnel de cette opération 899 864.15 € HT soit 1 079 836.90 € TTC,

Considérant que ces travaux sont subventionnables par le Département, la Région ainsi que par la Ligue de football amateur,

Considérant que le montant des travaux de rénovation de piste est inscrit au budget 2016 et les travaux du terrain synthétique seront inscrits sur le budget 2017,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

partenaires	Taux de subvention	Montant HT de subvention sollicitée
Centre national du développement du sport	20 %	179 972.83 €
Conseil régional d'ile de France	20 %	179 972.83 €
Conseil départemental du Val d'Oise	20 %	179 972.83 €
Ligue de football amateur	10 %	89 986.41 €
Total subvention possible		629 904.90 €
Coût total de l'opération HT		899 864.15 €
Coût total de l'opération TTC		1 079 836.90 €
Reste à la charge de la ville		449 932.00 €

- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge la part de financement non accordée par les différents partenaires.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.
- ⇒ **SOLLICITE** le bénéfice des subventions auprès des différents partenaires soit la somme de 629 904.49 € du montant HT des travaux.

14) Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

La commune de PARMAIN a élaboré son Ad'AP sur 5 ans pour tout/plusieurs ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le cout annuel des actions projetées. (Exposé des ERP concernés et du budget global indiqué dans l'Ad'AP) il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. (Éventuellement présentation des contenus).

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **APPROUVE** l'agenda d'accessibilité programmé tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune de PARMAIN.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'AP'AP auprès de Monsieur le Préfet.

15) Cession assiette foncière – projet des Coutures

Dans le cadre de la réalisation du programme triennal de construction de logements, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver la cession d'une unité foncière de 11 385 m² au lieu-dit « Les Coutures » à la Société Arcade – Arche Promotion comprenant des terrains acquis auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

La Société Arcade Immobilier sous réserve de la levée des clauses suspensives de la promesse de vente, à savoir le bornage du terrain, l'obtention d'un permis de construire et de l'avis des domaines réalisera un programme de construction de 84 logements locatifs sociaux et de 40 logements en accession à la propriété.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **constate** la désaffectation de la parcelle AH numéro 235 et en tant de que de besoin des parcelles AH 239, 274 (partie), 275 (partie), 277 et 278,
- ⇒ **se prononce** sur le déclassement de ces mêmes parcelles,
- ⇒ **autorise** le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme,
- ⇒ **autorise** la vente de toutes ces parcelles moyennant le prix de 1.750.000 Euros, auquel prix s'ajoutera le cas échéant le montant de la taxe sur la valeur ajoutée calculée sur la marge,
- ⇒ **donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire ou à Madame Nicole Dodrelle 1^{ère} adjointe au Maire pour régulariser la promesse de vente sous conditions suspensives.

16) Présentation des orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées le 3/12/2015 dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la commune.

L'objectif de ce document est de répondre aux exigences de la législation tout en adoptant une posture axée sur l'environnement, la maîtrise de l'urbanisation afin de transmettre aux habitants un cadre de vie à forte qualité environnementale pour bien vivre ensemble.

Le document a été présenté aux membres du conseil le 21 mars 2016,

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A L'UNANIMITE

⇒ **VALIDE** les orientations du PADD ainsi que les principes de rédaction du règlement du PLU dit modernisé en application du décret du 29 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

 **Roland GUICHARD**
Maire de PARMAIN

VILLE DE PARMAIN - 95

Désignation des organismes	Montant
GVIAP (gymnastique volontaire l'Isle adam/Parmain)	250 €
ECOLE MG Mat. et Elém. et LA PEPINIERE DU PRE	468 €
AREJ (Eglise de Jouy-leComte)	1 200 €
AVIRON BUTRY (entrainements/compétitions et Loisirs)	250 €
RCIA (rugby club de l'Isle Adam)	3 000 €
ALCP (Arc Loisir Club)	500 €
FETE DE LA CAMPAGNE	1 672 €
PARMAIN CLASSIC (rallyes/rassemblements de véhicules de collection)	3 000 €
CPCLC	10 000 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	15 404 €
COS (comité des œuvres sociales)	750 €
Parmain Athlétique club	16 000 €
ASVO (water polo de L'isle Adam)	1 600 €
ACAP commerçants	6 000 €
B.F.V.O (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	600 €
APEPJ (association des parents d'élèves de parmain/Jouy-le-Comte)	2 500 €
O.T.O.S (office de tourisme)	4 500 €
LA PASSERELLE (rencontres intergénérationnelles)	800 €
L'Isle Adam Athlétique Club	1 300 €
UNC (union nationale des anciens combattants)	700 €
TOTAL	70 494 €